



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 03 octobre 2019
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 21/2019 concernant

- Arrêté d'imposition 2020 et son annexe

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 21/2019 et son annexe par :

OUI : 17 NON : 7 ABSTENTION : 1

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 03 octobre 2019

+++++

Cette décision a été approuvée par l'autorité cantonale et l'information est parue dans la FAO (Feuille des Avis Officiels) le 29-11-2019

Les décisions du conseil communal étant soumise au référendum,

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Déborah Pernet